Transmission soignant-soigné de la tuberculose

Dominique Abiteboul Service de santé au travail - GERES Hôpital Bichat - Claude Bernard -Paris

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

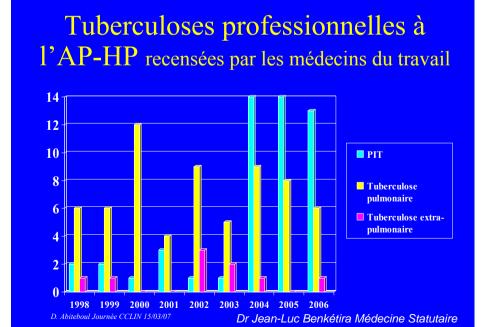
Tuberculoses professionnelles en France

- Peu de données : maladies professionnelles déclarées
 - Secteur privé (1993-2003) : 30 à 50 cas par an (Primo-infections reconnues depuis 1998: 1998 = 2 cas; 2003 = 16 cas)
 - Fonction publique hospitalière
 - Pas de données nationales
 - AP-HP (1998-2006): 6 et 12 cas / an
- Amélioration possible :
 - Formulaire de DO: profession figure
 - Surveillance de l'IDR plus fiable en l'absenc revaccination par le BCG
 - Nouveaux tests Interféron γ

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Contexte

- Signalement des infections nosocomiales : outil pour signaler l'exposition de patients et de personnels à un soignant atteint d'une tuberculose contagieuse
- Renforcement des recommandations de surveillance des personnels exposés (avis du **CSHPF 2003**)
- Recommandations pratiques pour améliorer la prise en charge rapide de l'entourage d'un cas de tuberculose : enquête autour d'un cas en milieu de soins (rapport groupe de travail mars 2006)



Incidence des tuberculoses pulmonaires chez les soignants à l'AP-HP

· 2004

- Paramédicaux : 9/53693* = 16.7/100000

- IDE : 5 / 18098* = 27,6 / 100000

-AS-AH: 2/18860* = 10/100000

· 2005

- Paramédicaux : 8 / 53 632* = 14,9 / 100 000

- IDE : 6 / 18 490* = 32,4 / 100 000

- AS-AH : 1 / 18870* = 5,3 / 100000

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

* Effectifs en ETP: source = rapport d'activité AP-HP 2005

Signalements au CCLIN Paris-Nord (2)

- Patients exposés (documenté dans 20 établissements)
 - 15 établissements : 5449 patients exposés à 13 cas index EM+ et 2 EM neg / culture+
 - 5 établissements : pas de suivi
 4 source EM neg (3 culture+, 1 culture neg) et 1 EM+

• Sur 5449 patients

- 3754 ont pu être informés (69%)
- 768 suivis à 3 mois (14%)
- 21 infections latentes diagnostiquées à M3 (2,7%)

Résultats préliminaires A. Carbonne, B. Migueres

Signalements au CCLIN Paris-Nord

- De 2002 à 2006 : 25 tuberculoses pulmonaires signalées chez des soignants
- Découverte fortuite
 - A stade tardif: 8 cavernes
 - Délai embauche diagnostic connu dans 10 cas : 3 fois
 < 3 mois
- Professions
 - 9 AS /AH / aux de puériculture
 - 8 IDE + 1 élève
 - 7 médecins
- Bactériologie
 - 17 EM + / culture +
 - 6 EM neg: 5 culture + / 1 culture neg

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Résultats préliminaires A. Carbonne, B. Migueres

Signalements au CCLIN Paris-Nord (3)

- Soignants exposés (documenté dans 14 établissements)
 - 12 établissements : 1659 soignants exposés à 9 cas index
 EM+ et 3 EM neg mais culture +
 - 2 établissements : pas de suivi cas index EM neg
 (1 culture neg, l'autre culture +)
- Sur 1659 soignants
 - 100% ont pu être informés
 - 580 suivis à 3 mois (35%)
 - 3 infections latentes et 1 TM à M0
 - 7 infections latentes diagnostiquées à M3 (1,2%)

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Résultats préliminaires A. Carbonne, B. Migueres

En résumé

- Dépistage des soignants infectés insuffisant
 - Stade avancé de la maladie
 - 1/3 de médecins souvent peu ou pas suivis
- Critères de définition des sujets exposés
 - suivi ou non quand patient EM neg culture +
 - effectifs de soignants suivis très variés
- Rendement faible

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Dépistage à l'embauche

- Tout salarié doit bénéficié d'une visite d'embauche
 - Fonction publique hospitalière: obligatoire AVANT l'embauche avec test tuberculinique et radiographie pulmonaire (décret n° 85-947 du 16 août 1985)
 - Privé : uniquement recommandations du CSHP
 ⇒ Radio à l'embauche pour les professionnels exposés
- Rien pour les libéraux

Rôle du médecin du travail dans la prévention

- Dépistage précoce des tuberculoses contagieuses
- Prise en charge du soignant tuberculeux
 - Veiller à ce qu'il soit arrêté et qu'il bénéficie d'une visite de reprise systématique : pas trop précoce
 - Recherche de la source de contamination tant intra qu'extra-hospitalière : intérêt du typage moléculaire
- Participation à l'enquête autour d'un cas volet soignants
- Recueil de données
 - Cas de tuberculoses professionnelles
 - Infections latentes dépistées

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Surveillance médicale en cours d'activité professionnelle

- Visite systématique régulière obligatoire pour tous les salariés
- Surveillance radio + test tuberculinique fonction de l'évaluation du risque basée sur
 - Le nombre de cas accueillis dans les différents
 secteurs (en établissement de santé : communication mensuelle systématique par le labo de bactério ou le service d'Hygiène)
 - Les caractéristiques des postes (endoscopie, kinesithérapie respiratoire...)

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Recommandations pour la surveillance (CSHPF 2003) Secteur* risque élevé ≥ 5 cas bacillifères/an Secteur* risque intermédiaire 2 à 4 cas bacillifères/an Secteur* risque faible ≤ 1 cas bacillifère/an Pas de dépistage systématique Investigation si cas BAAR+ sans isolement respiratoire (T0, T3,T12) * On entend par secteur un lieu précis, ce qui correspond à une unité fonctionnelle où sont régulièrement accueills des usagers (salle d'hospitalisation et non ensemble d'un hépital ou d'un service); - up le prégigne propriée propriée propriée propriée par le BK sont manipulés et surtout mis en cultures (aboratoire des mycobactéries).

Effets de ces textes sur les missions des médecins du travail

- Actions dans un but exclusif de protection des salariés
 - Licites si pour protéger les collègues
 - Illicites pour la protection exclusive des patients
 - Indéfendable en pratique, les deux étant indissociables
- D'autant que la loi de santé publique du 9 août 2004 impose aux services de santé au travail de participer aux actions de santé publique notamment en cas de risque de contagion

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Rôle du médecin du travail fixé par le code du travail

- Article L241-2 : le rôle des médecins du travail consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des travailleurs
- Article R241-48: examens médicaux
 L'examen médical a pour but de rechercher si le salarié n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres travailleurs;
- Lettre circulaire du 26 avril 1998 (DRT) « but exclusif de prévention des risques professionnels »

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Conclusion (1)

- Spécificité du milieu de soins
 - Risque : personnels / malades
 - Risques de transmission élevés :
 - Contacts personnels/malades proches
 - Malades = sujets immunodéprimés
 - Confinement, Manœuvres médicales à risque
 - Caractère nosocomial / Maladie professionnelle : engagement de la responsabilité de l'établissement

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Conclusion (2)

- Optimiser les enquêtes autour d'un cas
 - Collaboration indispensable de l' Unité d'hygiène,
 médecine du travail, médecins traitants des patients.....
 - Consensus nécessaire sur :
 - Critères de définition des sujets exposés
 - Modalités du suivi : intérêt des nouveaux tests de détection de l'Interféron γ
 - ⇒ Plus le dépistage est ciblé, plus son efficacité sera grande

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07

Conclusion (3)

 Rappeler aux employeurs, aux soignants et aux médecins du travail le risque lié au BK :

⇒ Importance de la prévention du risque,de la visite d'embauche et de la régularitédu suivi...

D. Abiteboul Journée CCLIN 15/03/07